

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

AR Prefecture

N° 20231130-26

063-200070712-20231130-20231130_26-DE
Révisé le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 novembre 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président
Date de la convocation : 22 novembre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s en exercice :

57

Conseiller.e.s présent.e.s :

44

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

Conseiller.e.s représenté.e.s :

7

Total votants :

51

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE
Ghislaine DUBIEN, à Jany BROUSSE
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Isabelle FUREGON à Davis DEROSSIS
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Michel COUPÉRIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier STURMA, Philippe BARRAU ; Olivier CHAMBON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

PROJET DE STRUCTURATION DU RÉSEAU DES LIEUX DE LECTURE PUBLIQUE

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 12 de loi no. 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire ;

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_26-DE
Reçu le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023

Vu la modification statutaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne adoptée le 30 novembre 2021 et la prise de compétence « La gestion du système d'information documentaire et l'animation du réseau des lieux de lecture publique du territoire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20220322-60 du 22 mars 2022 approuvant la signature d'un Contrat Territoire Lecture ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire de Thiers Dore et Montagne no. 20230921-04 approuvant la présentation du document de travail du projet de structuration du réseau des lieux de lecture au comité de pilotage.

Considérant la politique de lecture publique comme pilier de la politique culturelle de la Communauté de communes, engagée dans la lutte contre les inégalités territoriales d'accès à la culture, à l'information et aux loisirs en proposant le même niveau de service pour tous les habitants, quel que soit leur lieu d'habitation.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) s'est engagée à mettre en place et à faire vivre un réseau intercommunal de lecture publique, en inscrivant dans ses statuts la compétence « Gestion du système d'information documentaire et animation du réseau des lieux de lecture » en novembre 2021, et en signant un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour la période 2022-2024.

A l'issue de la démarche de diagnostic et de concertation croisée (septembre 2022-juillet 2023), une première version du projet de structuration a été présentée en Comité de Pilotage du Contrat Territoire Lecture le jeudi 28 septembre 2023, et aux élus et bibliothécaires du territoire le jeudi 05 octobre 2023. Le projet définitif a ainsi été amendé de manière collective.

Le futur réseau s'articulera ainsi autour de plusieurs valeurs :

- Une structuration du réseau valorisant la diversité et la complémentarité des lieux, des collections et des personnes
- Une mise en réseau informatique instituant un accès partagé et équitable aux collections
- Un réseau solidaire en tous points

Le projet détaille l'ambition du réseau, ses valeurs, sa gouvernance, sa mise en œuvre opérationnelle et son calendrier. Il détaille les missions qui incomberont à la Communauté de communes pour faire vivre la lecture publique sur le territoire communautaire et assurer l'accès équitable des habitants à ses lieux de lecture, vus comme des portes d'entrée culturelle (système informatique documentaire, carte unique et inscription gratuite, navette de documents).

Le rôle de proximité des structures municipales et associatives dans leur gestion et choix de collections (avec budget municipal dédié) sera respecté et reconnu.

La convention de partenariat entre la CCTDM et la Commune, présentée en annexe du projet, fixera le socle de répartition nécessaire au bon fonctionnement du réseau. Elle engagera chacune des deux parties, dans un volontariat conjoint entre l'équipe municipale et l'équipe de la structure de lecture publique. Par la signature de la convention, la Commune s'engage à porter les valeurs communes du réseau intercommunal, à donner les moyens aux équipes des bibliothèques d'assurer les missions nécessaires au bon fonctionnement du réseau et à participer aux instances de vie du réseau.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_26-DE
Reçu le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023

- **Approuve** le projet de structuration de mise en réseau des lieux de lecture publique ;
- **Approuve** la convention de partenariat présentée en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 51	Conseillers présents : 44	Représentés : 7	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50	Pour : 49	1 Contre : G. DUBIEN	
1 Abstentions : J. BROUSSE			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_26-DE
Reçu le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023